

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

6 octobre 2008

MISE EN OEUVRE DU GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT - (n° 955)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 1139

présenté par

M. Paternotte, M. Bardet, M. Fasquelle, M. Grosdidier, M. Jardé, M. Mancel,  
M. Meunier, M. Myard, M. Pancher, M. Patria, M. Poniatowski, M. Scellier et Mme Hostalier

-----  
**ARTICLE 11**

À la deuxième phrase de l'alinéa 10, après le mot :

« interconnexion »,

insérer les mots :

« Ouest et ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

La future LGV « Londres – Amiens » doit assurer l'interconnexion Ouest vers la LGV atlantique. Elle est l'occasion de compléter et fiabiliser le réseau de LGV national et européen. Son itinéraire (Beauvais, Cergy-Achères, Saint-Quentin en Yvelines) doit longer le tracé de l'Autoroute A16 et permettre un gain de temps considérable entre Londres et Bordeaux et éviter la saturation prévisible de l'interconnexion Est en région parisienne. Cette solution éviterait qu'un accident dans le tunnel de l'interconnexion de Roissy-CDG ne bloque tout le Réseau Européen de LGV actuel passant par Paris.